



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

CTN Traction

Montreuil, le 5 novembre 2025

INTERCITÉS

LES CONDUCTEUR-TRICE-S D'INTERCITÉS NE FONT PAS L'AUMÔNE !

**Une délégation CGT
a été reçue lors d'une
seconde bilatérale
d'Intercités,
le 22 octobre dernier.
Une fois encore,
et alors que
des négociations sont
en cours au niveau
national, la Direction
campe sur ses positions
et persiste à vouloir
créer une prime
« d'activité »,
en dehors du référentiel
TT0009 de la prime
traction de la
SA Voyageurs.**

Rappel : la Direction prépare le démantèlement en règle de la SA Voyageurs, en séparant les SLO (services librement organisés) des services conventionnés. Ce découpage entraîne le détachement d'Intercités (IC) de la direction TGV, une nouvelle étape vers la désintégration du service public ferroviaire et la mise en concurrence accrue des activités voyageurs.

Ce découpage entraîne mécaniquement des baisses de rémunération du fait de la dédicace des ADC à un produit train unique. Au-delà du caractère contre-productif de ces allotissements, la Direction cherche à effacer l'unicité du métier et les mécanismes de rémunération communs.

Pour la CGT, qui porte un projet de refonte en grand de la prime de traction pour justement éviter ce type de déconvenue, les mesures proposées sont inacceptables.

Des rustines destinées à dissimuler les effets néfastes de la réorganisation

La direction Intercités confirme mettre en place, au 1^{er} avril 2026, dans le cadre du rattachement des conducteurs à l'activité, une prime traction supplémentaire pour les trains de voyageurs en matériel du parc ordinaire non réversible à deux taux !

- Taux 1 : train de jour = 4,00 euros brut.
- Taux 2 : train de nuit = 8,00 euros brut.

Cette prime supplémentaire aurait vocation à être remplacée progressivement par la prime ST à l'arrivée du matériel Oxygène (équipé du dispositif EAS).

Ce bricolage de la prime de traction a pour unique but de faire passer la pilule de ces nouveaux roulements en compensant à quelques euros près les pertes de rémunération associées.

En désimbriquant les roulements dès le SA26, la Direction crée les conditions de la monotonie des journées de service et de la rigidification de la production. En effet, dans certains territoires, la population cheminote est déjà réduite et la multi-activité est indispensable pour assurer un service public de qualité.

Pire, alors que ces roulements sont mis en place dès le mois de décembre, la Direction n'envisageait mettre en place ce dispositif qu'en avril, certainement pour tester la résilience de son personnel ou celle de ses interlocuteurs...

Pour la CGT, les sujets de rémunération relèvent de la SA Voyageurs, non des activités. C'est à la direction de la Traction de traiter le sujet de façon transverse, sans contourner les référentiels.

Notre projet de prime traction permet une meilleure rémunération du travail des conductrices et conducteurs quels que soient l'entité ou les découpages dogmatiques du patronat à la tête de l'entreprise. Ensemble, exigeons :

- une simplification et amélioration du système ;
- une sécurisation de la rémunération ;
- une augmentation et revalorisation de la prime ;
- une prise en compte dès la première minute de la présence horaire ;
- une reconnaissance de la technicité et de la pénibilité.

En ce sens, la CGT appelle l'ensemble des ADC à se mobiliser et à exiger une prime traction CGT !

SEUL LE RAPPORT DE FORCE NOUS FERA GAGNER !

